

225C1364
FR0004038263-FS0662

8 août 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT,
LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

PARROT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 août 2025, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (« EPIC Bpifrance ») (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 août 2025, indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA¹ qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société PARROT et détenir, indirectement, 1 544 188 actions PARROT représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société PARROT et d'une cession d'actions PARROT sur le marché.

À cette occasion, la société Bpifrance Participations SA¹ a déclaré avoir franchi en baisse les mêmes seuils.

¹ Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 49,2% par la Caisse des dépôts et consignations et de 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 30 940 345 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.